

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE SPÉCIALE**

**13 DÉCEMBRE 2010
20 H**

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 13 décembre 2010, à 20 heures, à l'hôtel de ville (salle Marc-Amable Girard), 175, rue Sainte-Anne, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, sous la présidence de monsieur le maire Martin Dampousse.

Sont également présents : Monsieur Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *greffier*.

MOMENT DE RÉFLEXION

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES :

Aucune assistance.

2010-435 Adoption – Politique de gestion contractuelle

Attendu le projet de Loi 76, tel que modifié par le projet de Loi 102, qui apporte des modifications importantes à la *Loi sur les Cités et Villes* dans les processus d'octroi des contrats municipaux ;

Attendu l'obligation pour l'ensemble des municipalités du Québec d'adopter, avant le 1^{er} janvier 2011, une politique de gestion contractuelle applicable à l'ensemble des contrats octroyés par la Ville ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil adopte la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Varennes, datée de janvier 2011, telle qu'annexée aux présentes comme si au long reproduite.

Adoptée.

2010-436 Adoption – Politique d'achats - Modifications

Considérant qu'il y a lieu de modifier la politique actuelle d'achats en vue de l'adapter suite à l'adoption de la nouvelle politique de gestion contractuelle de la Ville qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil adopte la version modifiée de la politique d'achats de la Ville de Varennes, prenant effet au 1^{er} janvier 2011, telle qu'annexée aux présentes.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucune assistance.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 20 h 03.

Le Maire,

*Le directeur des Services Juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA